

LES ELEVES EN DIFFICULTE : Préparer et conduire une équipe éducative

Qu'est-ce qu'une Equipe Educative ?

1) A quoi sert-elle ?

- C'est un lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel d'un élève.
- Si une orientation ou une modification importante de la scolarité de l'élève est à envisager, l'équipe éducative examine les possibilités qui s'offrent à l'enfant ou demande aux parents de saisir la MDPH.
- L'Equipe Educative n'est pas une instance de décision mais un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève concerné.
- Après chaque réunion, un compte-rendu est rédigé par le directeur de l'école (cf Document en ligne dans la rubrique ASH du site de la circonscription)
Envoyer une copie à l' IEN de circonscription.

2) Qui réunit l'Equipe Educative ?

Le directeur de l'école.

3) Pour quels élèves ?

Type 1 : élève qui présente des difficultés scolaires.

Type 2 : élève qui présente des troubles du comportement.

Type 3 : élève pour lequel on prévoit la saisine de la MDPH.

Type 4 : élève pour lequel on prévoit un PAI.

4) Quand ?

A chaque fois que le besoin que le besoin de faire le point sur l'évolution de l'élève est nécessaire.

5) Comment ?

En envoyant une invitation à toutes les personnes qui travaillent autour de

l'enfant et qui sont susceptibles d'apporter des éléments (cf lettre ci-jointe).

6) Les personnes invitées à la réunion de l'Equipe Educative ?

L'Equipe Educative rassemble des personnes qui interviennent dans la scolarité de l'élève

Le directeur de l'école

L'enseignant de la classe

L'enseignante référente sur la grande difficulté scolaire

Le responsable légal de l'enfant

Les membres du Réseau d'aides

Le médecin scolaire si nécessaire

L'auxiliaire de vie

Selon les prises en charge de l'enfant

Les services de soins qui suivent l'enfant (SESSAD, CMPP, CMP, orthophoniste...)

L'assistante sociale

L'éducateur qui travaille dans la famille